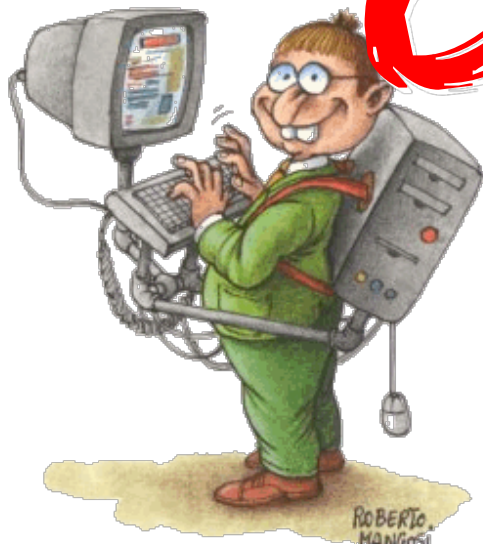


**FO
COM**

INFOS CHSCT



CHANTIER STAFFING DE MARSEILLE CANEBIÈRE

FO réclame des moyens ! Le chantier staffing conforte nos revendications : Un staffing plus équilibré grâce aux efforts de tous !

FO exige des recrutements rapides pour le Mégastore.

PRÉSENTATION DE L'AFFICHE COURTOISIE

Face à la multiplication des agressions en boutique, présentation de « L'affiche de courtoisie ».

Rien de courtois, que des rappels de process !!

FO obtient que le CHSCT retravaille le message.

STOP aux agressions !!

FO agit pour la protection des salariés.

PILOTE SUR LES BOUTIQUES EPHÉMÈRES L'ADSE TESTE UN NOUVEAU CONCEPT: LE CUBE !

Mini boutique le 1er cube arrive en pilote à l'ADSE. Il ouvrira à Cannes Mandelieu, installé au milieu du parking du centre co du 30/11 au 23/12/18...

21 M2 seulement : entièrement vitré, pas d'espace, pas de SAV... mais de la banque, de la fibre, du mobile !

FO alerte sur les incivilités et agressions possibles ! **FO** a obtenu la pose d'une caméra de surveillance !

FO regrette qu'il n'y ait pas d'espace de vie pour les Conseillers !!

FO veillera aux conditions de travail et de sécurité maximales pour les volontaires de ce pilote !

MESURE DES CHAMPS ELECTROMAGNÉTIQUES SUR LES BOUTIQUES DE CAP 3000 ET MARSEILLE CANEBIÈRE

FO demande depuis longtemps des mesures sur l'exposition des salariés aux ondes électromagnétiques dans les boutiques. Enfin une étude a été réalisée par la direction! Une étude qui ne correspond pas à notre demande ! Quid de la durée d'exposition ? Des mesures certes mais non comparées aux situations réelles de travail et aux références légales en milieu professionnel.

FO requiert l'intervention d'un expert, comme l'entreprise en a l'obligation depuis 2017.

FO réclame que tout soit mis en œuvre pour la sécurité des salariés.

AUDIT INTERMÉDIAIRE SMSST (SYSTÈME MANAGEMENT SÉCURITÉ SANTÉ AU TRAVAIL)

Suite au résultat du rapport, l'auditeur a souligné la nécessité d'améliorer certains points :

- Actualiser l'évaluation du risque RPS par boutique,
- Intégration systématique d'un point SMSST dans chaque réunion CODIR – CODEP – réunion d'équipe,
- Mise en œuvre d'un plan d'amélioration par boutique,
- Mesure plus fréquente de l'ambiance de travail de chaque boutique.

FO exigera la présentation de ces actions avant leur mise en place.

PRÉSENTATION DE L'ACCORD SUR LE PLAN MOBILITÉ

Suite à la signature de l'accord Plan Déplacement Entreprise, la Direction a présenté les mesures mises en place.

FO regrette que la direction n'ait rien prévu pour les zones rurales, avec peu de transports en commun, et sans possibilité de se déplacer en Vélo, (même électrique) !!

L'accord prévoit la possibilité de mettre en œuvre des mesures complémentaires adaptées aux spécificités locales :

FO constate que la direction n'a pas réfléchi à d'autres solutions locales, pas d'aménagement d'horaires pour le covoiturage alors qu'ils sont prévus dans l'accord,

FO demande une réflexion plus approfondie en local !

FOCom votre meilleur défenseur